

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

DU JEUDI 02 JUILLET 2026

Procès-verbal N° 01

Président : Bertrand VOISIN

Excusé(e)s : Gerard LECOMTE, Sebastien LAIR, Dominique PERRIER, Isabelle EUGENE, Stephane HAMON (président du district de la Manche), Mr Marc ROUTIER (président district de l'EURE), Mr Sebastien GOURDEL (président district de l'ORNE), Mme Clara DEWAELE (conseil départemental), Mr Madalin FLEURY (président du club) Mme Stella COGENT (maire du TRONQUAY).

Invité(e)s intervenants :

Mme la maire du TRONQUAY

Mr le Président du club du TRONQUAY

Mr Jean Claude LEROY président district Seine Maritime

ORDRE DU JOUR :

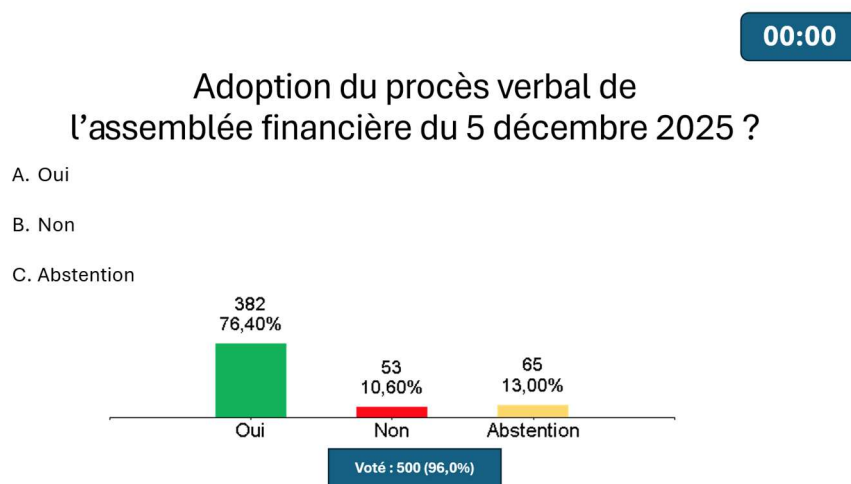
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le président ;
- Adoption du procès-verbal ;
- Ouverture de l'Assemblée Générale Elective et rapport de la Commission Electorale ;
- Rapport moral du Président, Bertrand VOISIN ;
- Rapport moral des commissions ;
- Adoption des modifications des règlements ;
- Intervention CTA DAP Maxime BELIARDE ;
- Présentation des modifications réglementaires fédérales ;
- Clôture de l'Assemblée Générale par le président.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le président :

Le Président ouvre l'Assemblée Générale en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il adresse également ses remerciements à Madame le Maire ainsi qu'au Président du club du Tronquay pour leur présence et pour leur accueil à l'occasion de cette Assemblée Générale.

2. Adoption du dernier PV :

Le procès-verbal de l'Assemblée financière qui s'est tenue le 5 décembre 2025, publié le 27 janvier 2026, est soumis à l'approbation des membres présents. Celui-ci est adopté.



3. Ouverture de l'Assemblée Générale Elective et rapport de la Commission Electorale :

L'Assemblée Générale élective est ouverte par Gilles BELLISENT, Président de la Commission électorale. Il procède à la lecture du rapport établi par la Commission électorale, réunie le 22 juin 2026.

À la suite de cette présentation, les trois candidats à l'élection sont présentés aux membres de l'Assemblée Générale :

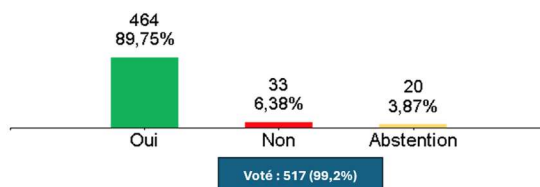
- Mme Florence HELIE, du club de BESSIN NORD
- M. Olivier DELILLE, Président commission compétitions
- M. Sylvain AUBRY, Président commission animation

Election des 3 candidats présentés par le président ?

A. Oui

B. Non

C. Abstention



4. Rapport Moral du Président :

• RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT

Le Président présente son rapport moral ainsi que le bilan d'activité du District pour la saison 2025-2026. Il souligne que cette saison a été marquée par une volonté constante de modernisation et d'amélioration du fonctionnement du District.

Il rappelle également les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux clubs du département, notamment en matière de bénévolat, de recrutement des dirigeants, ainsi que les contraintes financières qui peuvent peser sur leur fonctionnement.

Dans ce contexte, le District entend poursuivre ses efforts afin de renforcer son efficacité, de maintenir une relation de proximité avec les clubs et d'améliorer la qualité des services proposés à l'ensemble des acteurs du football départemental.

• PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

Réorganisation et développement de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Un important travail de restructuration de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) a été mené afin d'améliorer son fonctionnement et d'optimiser son organisation. Cette réorganisation a permis de renforcer la coordination des actions de recrutement, de formation et d'accompagnement des arbitres.

Renforcement des effectifs et fidélisation des arbitres

Les actions engagées tout au long de la saison ont permis d'augmenter les effectifs d'arbitres tout en améliorant leur fidélisation. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement et au suivi des arbitres afin de favoriser leur engagement durable au sein de notre District.

La saison a également été marquée par la mise en place, pour la première fois, de deux stages de cohésion destinés aux arbitres seniors ainsi que d'un stage dédié aux jeunes arbitres. Organisé à Houlgate sous la responsabilité d'Arnaud BISSON, CTA, et avec l'accompagnement de membres de la CDA, ce stage a rencontré un bilan très positif. Il a permis

aux arbitres de renforcer les liens entre eux, de mieux se connaître dans un cadre différent de celui des compétitions et de favoriser les échanges autour de leur pratique. Ces temps de cohésion ont également été l'occasion de revenir sur certaines situations d'arbitrage et de clarifier différents points réglementaires ou pratiques rencontrés au cours de la saison.

En dehors des journées d'obligations de stages physiques, ont eu lieu des journées rencontres pour laisser la parole aux nouveaux arbitres et une formation d'arbitres FUTSAL.

Une réunion réunissant les clubs et les arbitres de D1 a également été organisée au District. Cette rencontre a rassemblé 20 clubs ainsi que 15 arbitres. Organisée dans un climat convivial et propice aux échanges, cette soirée a permis aux arbitres et aux représentants des clubs, notamment les dirigeants, capitaines et Présidents, de mieux comprendre les rôles et les contraintes de chacun avant, pendant et après les rencontres. Elle a ainsi contribué à favoriser le dialogue et à améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du football départemental.

Cette soirée d'échanges sera reconduite auprès des autres divisions. La présence des éducateurs des clubs sera également encouragée afin de favoriser davantage le dialogue et la compréhension mutuelle entre l'ensemble des acteurs concernés.

Un stage à destination des observateurs a également été organisé au cours de la saison. Au regard de l'importance de l'observation dans le suivi, la formation et la progression des arbitres, ce dispositif sera reconduit dès le début de la prochaine saison.

Par ailleurs, une formation spécifique destinée aux arbitres assistants sera mise en place au cours de la prochaine saison afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

Le CTA poursuivra également les rencontres organisées au sein des clubs. Une trentaine de clubs ont ainsi été visités au cours de la saison écoulée. Le District remercie les clubs pour l'accueil réservé à ces interventions, qui permettent d'échanger directement avec les licenciés et de favoriser la sensibilisation aux différents enjeux liés à l'arbitrage.

Enfin, la section Formation poursuit son développement avec l'arrivée de nouveaux arbitres évoluant au niveau régional. Arnaud BISSON, responsable de cette section, a souhaité renforcer l'équipe afin de proposer un accompagnement toujours plus adapté aux exigences et aux évolutions du football actuel. Cette évolution doit permettre d'apporter aux arbitres une formation complète et en adéquation avec les réalités de la pratique contemporaine.

Formation et accompagnement des jeunes arbitres

La formation et l'accompagnement des jeunes arbitres ont constitué un axe prioritaire au cours de la saison. Afin de favoriser leur progression, un suivi renforcé a été mis en place, reposant notamment sur un accompagnement plus régulier par des arbitres en activité.

L'accompagnement favorise leur progression technique, leur confiance et leur intégration dans les compétitions départementales qui sont de plus en plus disputées.

Le District tient à remercier l'ensemble des arbitres et des personnes ayant participé à cet accompagnement, certains ayant renouvelé leur présence à trois reprises, voire davantage lorsque cela était nécessaire. Leur investissement contribue directement à la formation et à la fidélisation des jeunes arbitres.

Cette démarche témoigne de la volonté du District de maintenir une relation de proximité avec ses arbitres. La qualité des rencontres et le bon déroulement des compétitions reposent en effet sur la qualité de la formation, la circulation

de l'information et les échanges entre les différents acteurs du football. Le développement de ces différents axes constitue ainsi un élément essentiel à la progression et à la réussite du football départemental.

Réorganisation de la Commission des Compétitions

La Commission des Compétitions a été réorganisée afin de renforcer sa proximité avec les clubs.

Cette évolution a permis d'améliorer l'écoute des besoins exprimés sur le terrain et d'apporter des réponses plus adaptées aux attentes des dirigeants et bénévoles.

Les reports de matchs sont toujours un point noir dans le fonctionnement. Il est rappelé aux clubs que les dispositions prévues par les règlements doivent être respectées et seront appliquées par le District. Les intempéries peuvent régulièrement perturber le calendrier des compétitions et entraîner des reports. Il est donc essentiel de limiter autant que possible les reports afin de préserver la régularité des championnats et de permettre leur déroulement dans les meilleures conditions.

Il est toutefois rappelé que certains reports sont indépendants de la volonté du District, notamment lorsqu'ils résultent d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation d'un terrain. Il est également constaté que certaines fermetures de terrains peuvent parfois intervenir pour des motifs qui pourraient être évités. Il appartient ainsi aux clubs de faire preuve de responsabilité et de ne pas solliciter une fermeture de terrain pour des raisons liées à l'indisponibilité de certains joueurs ou à des considérations purement sportives.

Renforcement de l'organisation administrative

Afin d'accompagner les évolutions engagées et de soutenir les différents projets de développement du District, un responsable administratif a été nommé. Il a notamment pour mission d'accompagner le Président dans le suivi des démarches administratives, organisationnelles et stratégiques contribuant ainsi à une meilleure efficacité du fonctionnement général du District.

Difficultés rencontrées

Comme vous pouvez vous en douter, faire des changements ou améliorer les services ne sont pas sans difficultés. L'intégration de nouveaux bénévoles au sein des équipes suscite certaines réserves et tensions.

Je suis convaincu que le renouvellement des dirigeants et des bénévoles demeure un enjeu majeur pour assurer la pérennité et le dynamisme de nos structures associatives.

Par ailleurs, les clubs continuent de faire face à des contraintes importantes liées à l'augmentation des coûts de déplacement, à la lassitude de certains bénévoles et aux difficultés de recrutement de jeunes dirigeants.

- **PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR LA SAISON 2026-2027**

Dans la continuité des actions engagées, plusieurs objectifs prioritaires ont été définis pour la saison à venir.

Maintenir les effectifs et accompagner les clubs

Le District poursuivra ses efforts afin de maintenir les effectifs de licenciés, d'arbitres et de bénévoles malgré un contexte parfois difficile pour les associations sportives.

Renforcer la proximité avec les clubs

L'arrivée d'un agent de développement permettra de renforcer l'accompagnement de proximité auprès des clubs. Ses missions porteront notamment sur :

- L'accompagnement des démarches de labellisation ;
- L'aide au montage des dossiers de subventions ;
- La formation et l'accompagnement des nouveaux dirigeants ;
- Le soutien à la structuration des clubs ;
- La fidélisation et formation des bénévoles ;
- Le développement des projets associatifs ;
- Une présence accrue sur le terrain au service des clubs.

Développer les compétences des salariés et bénévoles

Le District souhaite mettre en place un plan de formation destiné aux administratifs et aux bénévoles afin de renforcer leurs compétences numériques et leur maîtrise des outils informatiques.

Cette démarche doit permettre d'améliorer l'efficacité administrative, de faciliter l'utilisation des outils fédéraux et de mieux accompagner les évolutions technologiques qui impactent la gestion quotidienne des clubs et du District.

La présence d'une alternante juriste a été pour le district un avancement dans nos prises de décisions et de formulation de nos procès-verbaux, Discipline, contentieux, appel, dans la mise en place nos règlements intérieur comme sportifs.

Améliorer le bien-être au travail

Une attention particulière sera portée au suivi régulier des nouveaux logiciels et outils numériques mis à disposition des salariés.

L'objectif est de simplifier les tâches administratives, d'améliorer les conditions de travail et de favoriser le bien-être des collaborateurs tout en gagnant en efficacité.

Conclusion :

La saison 2025-2026 a permis de poursuivre la transformation du District de Football du Calvados autour de plusieurs axes stratégiques :

- Développement de l'arbitrage, amélioration de la formation,
- Réorganisation des commissions,
- Renforcement de la proximité avec les clubs,
- Modernisation de l'organisation administrative.

Ces avancées constituent des bases solides pour préparer l'avenir et poursuivre le développement du football départemental dans un esprit de service, d'écoute et d'accompagnement des clubs.

Les défis restent nombreux, mais l'engagement des élus, des bénévoles, des salariés et des clubs permettra de poursuivre cette dynamique au bénéfice de l'ensemble du football calvadosien.

J'adresse également mes remerciements particuliers à l'ensemble des salariés du District pour leur travail et leur investissement quotidien, qui contribuent au bon fonctionnement de l'instance et permettent de maintenir une relation de proximité avec les clubs.

Je n'oublierai pas de remercier tous les bénévoles du District qui œuvrent toutes les semaines souvent dans l'ombre mais avec efficacité.

Merci à vous les clubs pour votre travail pour le football amateur. Bonnes vacances à tous.

5. Rapport Moral des Commissions

Les membres de l'Assemblée Générale ont pris connaissance des différents rapports présentés par les commissions du District :

- Arbitres
- Féminines
- Animation
- Terrains
- Appel
- Règlements et contentieux
- Compétitions vétérans

6. Adoption des modifications des règlements et réponses aux éventuelles questions par Olivier DELILLE

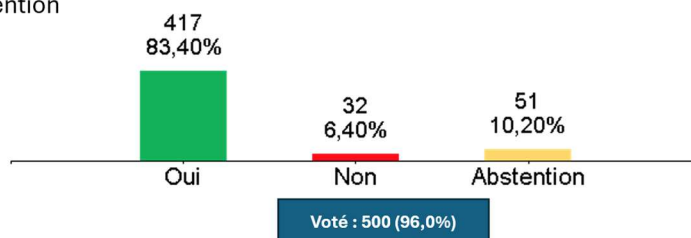
00:00

Adoption des modifications apportées aux différents règlements ?

A. Oui

B. Non

C. Abstention



7. Foot animation par Maxime BELIARDE

8. Modifications règlementaires : Présentation des textes relevant de la compétence de l'Assemblée Fédérale lors de l'Assemblée Fédérale du 6 juin 2026 :

❖ STATUTS TYPES DES LIGUES ET DES DISTRICTS

➤ Application du Code de conduite de la FFF conformément aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption

➤ Les intégrer dans les conditions d'éligibilité et les incompatibilités des Présidents et membres des Comités de Direction des Ligues et Districts

➤ Article 1 – Forme sociale

- « La Ligue / Le District respecte notamment les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts et, règlements et *code de conduite* établis par la FFF. La Ligue jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF. »

➤ Article 13.2 – Conditions d'éligibilité

- « [...] Ne peut être candidate :

La personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature). »

➤ Article 13.4 – Mandat

- « [...] *Si en cours de mandat, un membre du Comité de Direction fait l'objet d'une interdiction, sanction, ou condamnation prévue à l'article 13.2.1 des présents statuts, il perd immédiatement sa qualité de membre du Comité de Direction, jusqu'au terme du mandat. La vacance de poste est alors comblée selon les modalités définies à l'article 13.3 des présents statuts. [...]* »

➤ Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection

- « [...] *Sont également incompatibles avec le mandat de Président de Ligue et de Président Délégué de Ligue / de Président de District et de Vice-Président de District les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant, exercées dans les sociétés, entreprises, établissements ou associations, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Ligue / du District, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont rattachés.*

- **Les présentes dispositions sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés, entreprises ou associations ci-dessus visés. [...] »**

➤ Article 18 – Budget et comptabilité

- ~~« [...] La Ligue / le District adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.~~
- **[Disposition déplacée à l'article 24] [...] »**

➤ Article 23 – Formalités

- ~~« [...] Plus généralement, la FFF pourra obtenir tout document (notamment les Statuts à jour et le Règlement Intérieur) concernant la Ligue [...] »~~

➤ Article 24 – Transmission de documents

- **1. La Ligue / Le District adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.**
- **2. La Ligue / Le District transmet dans les meilleurs délais, tout document relatif à sa gestion administrative, juridique, financière ou comptable, sur demande écrite et motivée de la FFF.**

❖ Annexe 2 – Code disciplinaire

Transmission du rapport d'instruction

➤ Article 3.3.2.2 – L'instructeur

- **« [...] Lorsque l'affaire fait l'objet d'une instruction, l'instructeur établit au vu des éléments existants et de tout renseignement recueilli par tout moyen, un rapport qu'il verse au dossier et qu'il transmet à la personne poursuivie dans un délai maximum de six semaines à compter de sa saisine. [...] ».**

Lutte contre les incivilités envers les arbitres

➤ Article 13 – Acte de brutalité / coup

- **« 13.1 – N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre ».**

Victime \ Auteur / Responsable		Joueur / Equipe	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical/Equipe
Officiel	rencontre	4-5 ans de suspension / Retrait d'1 point*	6-7 ans de suspension / Retrait de 2 points*
	hors rencontre	6-7 ans de suspension / Retrait d'1 point*	8-9 ans de suspension / Retrait de 2 points*
Joueur/Entraîneur /Educateur/ Dirigeant/Public	rencontre	action de jeu	6 mois de suspension
		hors action de jeu	
	hors rencontre	10 matchs de suspension	1 an de suspension

➤ Article 13 – Acte de brutalité / coup

- « 13.2 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical ».

Victime \ Auteur / Responsable		Joueur / Equipe	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical/Equipe
Officiel	rencontre	6 8 ans de suspension / Retrait de 2 points*	8 10 ans de suspension / Retrait de 3 points*
	hors rencontre	4 12 ans de suspension / Retrait de 2 points*	4 14 ans de suspension / Retrait de 3 points*
Joueur/Entraîneur /Educateur/ Dirigeant/Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension
	hors rencontre	12 matchs de suspension	9 mois de suspension 18 mois de suspension

➤ Article 13 – Acte de brutalité / coup

- « 13.3 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours ».

Victime \ Auteur / Responsable		Joueur / Equipe	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical /Equipe
Officiel	rencontre	4 16 ans de suspension / Retrait 3 points*	4 18 ans de suspension / Retrait 5 points*
	hors rencontre	4 20 ans de suspension / Retrait de 3 points*	2 22 ans de suspension / Retrait de 5 points*
Joueur/Entraîneur /Educateur/ Dirigeant/Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension
	hors rencontre	2 ans de suspension	2 ans de suspension 4 ans de suspension

➤ Article 3 – Acte de brutalité / coup

- « 13.4 – Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours ».

Victime \ Auteur / Responsable		Joueur / Equipe	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical/Equipe
Officiel	rencontre	18 ans de suspension Radiation / Retrait de 7 points*	20 ans de suspension Radiation / Retrait de 7 points*
	hors rencontre	26 ans de suspension Radiation / Retrait de 7 points*	30 ans de suspension Radiation / Retrait de 7 points*
Joueur/Entraîneur /Educateur/ Dirigeant/Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension
	hors rencontre	5 ans de suspension	5 ans de suspension 7 ans de suspension

❖ Règlement de la Coupe de France – Tours régionaux

➤ Article 6.2.3 – Terrains

- « [...] ~~Pour les deux premiers tours, les clubs pourront être autorisés à utiliser des terrains gazonnés, synthétiques ou stabilisés ne bénéficiant pas d'un classement fédéral, à condition toutefois que ces terrains soient équipés d'une main courante.~~
- **Pour les deux premiers tours, les clubs n'ont pas d'obligation de disposer d'un terrain bénéficiant d'un classement fédéral. Cependant, ils devront s'assurer que le terrain utilisé pour la rencontre possède à minima :**
- **Une main courante (fixe ou provisoire) continue côté vestiaires**
- **Deux vestiaires joueurs et un vestiaire arbitre disposant chacun de douches indépendantes**
- **Une surface de 90M x 60M minimum »**

➤ Article 6.5 – Billetterie

- « [...] **Le club recevant devra à minima fournir 20 invitations au club visiteur. La Commission d'organisation se réserve le droit d'augmenter le nombre d'invitations selon la capacité de l'installation.** »

9. Clôture de l'Assemblée Générale par Bertrand VOISIN qui souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

Le président

Bertrand VOISIN



la secrétaire générale

Maïté ROBILLARD

